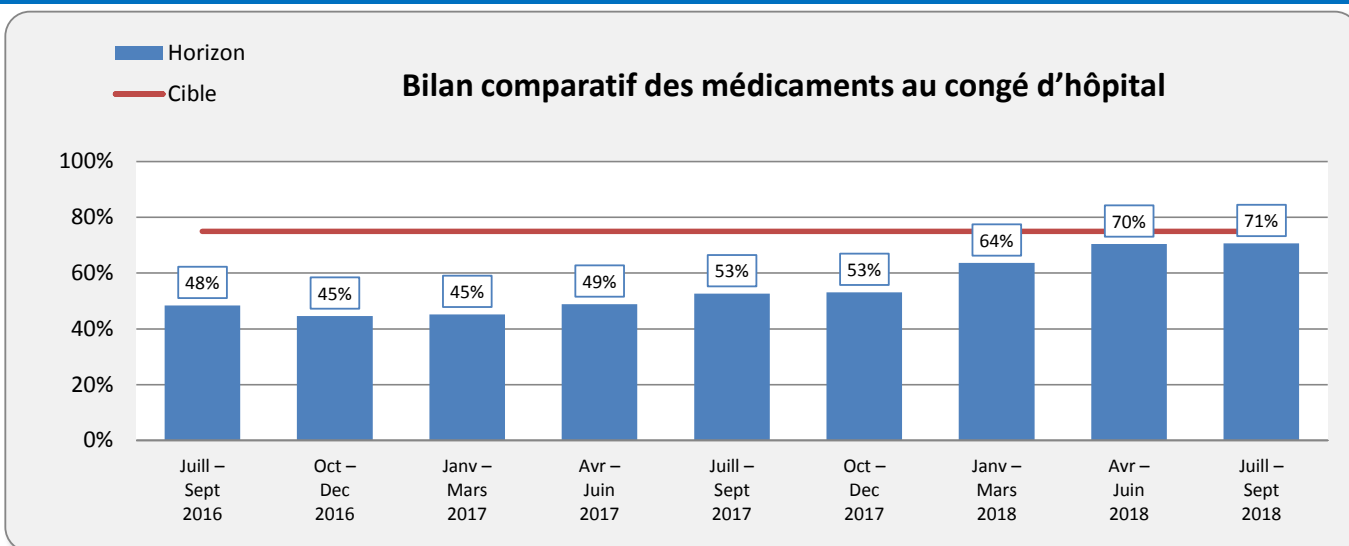
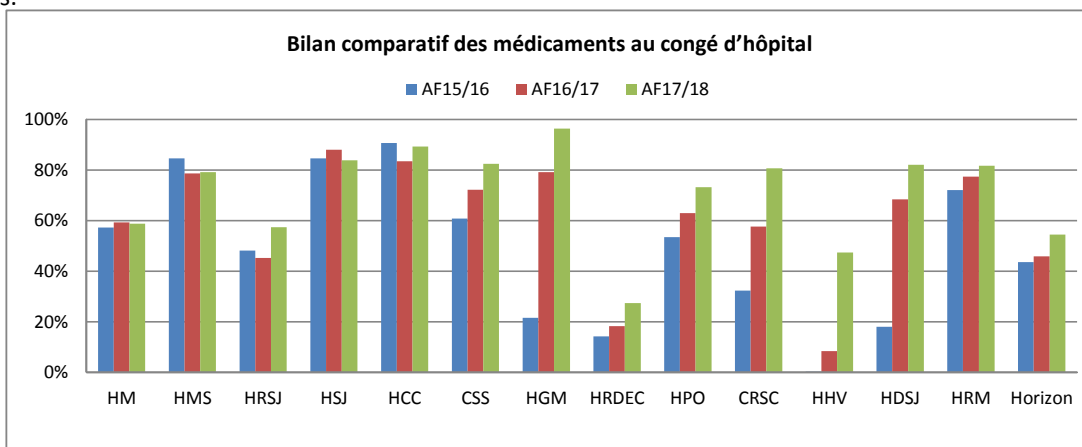


Le bilan comparatif des médicaments est un processus formel au cours duquel les fournisseurs de soins de santé travaillent de concert avec les patients (ou aidants) afin de s'assurer que les médicaments ajoutés, modifiés ou cessés sont évalués attentivement et que les renseignements sur tout changement apporté à la prescription médicamenteuse découlant de cette évaluation sont communiqués au patient (à l'aidant) ainsi qu'au prochain fournisseur de soins. Le bilan comparatif des médicaments est un processus visant à prévenir les erreurs touchant les médicaments et le risque d'effets indésirables dans tous les secteurs de soins.

**Définition:** Le nombre de patients ayant reçu leur congé d'hôpital suivant le bilan comparatif des médicaments par rapport au nombre total de patients ayant reçu leur congé d'hôpital.

**Cible 2018/2019:** 75%



**Analyse :** Depuis les trois derniers exercices, Horizon continue d'afficher une tendance à la hausse en matière de bilan comparatif des médicaments au congé d'hôpital. À l'exception de deux établissements qui ont connu une légère baisse, tous les établissements ont amélioré leur performance par rapport à l'exercice 2016-2017.

Le Comité directeur régional sur les bilans comparatifs des médicaments qui veille à l'application continue de cette initiative travaille avec les comités locaux afin de cerner et d'éliminer les obstacles auxquels font face les établissements qui n'atteignent pas l'objectif. Pour permettre à ces derniers de l'atteindre, une approche structurée a été adoptée afin de repérer toutes les unités de soins aux patients qui ne l'atteignent pas et d'y mettre en oeuvre un ou plusieurs plans d'action. Des mesures d'amélioration sont axées sur le recensement et l'élimination des lacunes dans le processus ainsi que sur l'obtention de l'engagement des médecins en tant qu'utilisateurs finaux à la suite du processus lié au bilan comparatif des médicaments.